

Chef d'équipe des jardiniers cimetières H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-68

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

ESPACES VERTS DIRECTION

Domaine d'activité

Espaces verts

Service concerné

CIM REGIE CIMETIERES

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Aide à la planification des travaux, suivi des travaux/participation sur le terrain avec les équipes
- Encadrement d'une équipe de jardiniers en lien avec le responsable des cimetières
- Entretien des espaces verts en gestion écologique des 4 cimetières (tonte des gazons, désherbage des massifs fleuris et arbustifs, paillage arrosage très ponctuel ...)
- Confection de massifs (arbustifs et fleuris).
- Désherbage et traitement alternatifs allées et inter-concessions
- Taille des arbustes (architecturée et champêtre).
- Entretien courant du matériel.
- Petite maçonnerie
- Participation aux inventaires biodiversité (flore /faune/etc...)
- Respecter les règles de sécurité du travail (au volant et dans son activité quotidienne).
- Manutention possible de charges lourdes (sacs, désimperméabilisation de trottoirs...).
- Suivi de tableaux de bords hebdomadaires

Missions ponctuelles :

- Participation aux préparations des cérémonies funéraires (11 et 18 novembre)

Votre profil

Formation

Formation : CAP- BEP horticole

Expérience : Expérience souhaitée en encadrement d'équipe de jardinier

Savoir-faire :

- Bonne reconnaissance des végétaux
- Sensibilité à la gestion écologique des Espaces verts
- Bonne condition physique (port de charges)

Savoir-être :

- Résistance physique (travail à l'extérieur)
- Etre capable de travailler dans les cimetières
- Qualités managériales

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Permis B et habilitations : Permis B

Cycle de travail : Poste à pourvoir à temps complet à 37h30/semaine

Nombre de jours de congés : 25 jours de congés, 15 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)